



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

questions écrites

Question écrite n° 98497

Texte de la question

Mme Martine Lignières-Cassou appelle à nouveau l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la pose des implants contraceptifs, n'ayant pas obtenu de réponse à sa question n° 16788. En effet, l'implant contraceptif est remboursé par la sécurité sociale, mais pas la pose de cet implant, effectuée par un gynécologue. Ce moyen de contraception n'est par conséquent pas accessible à toutes les femmes, étant donné le coût élevé de la pose de cet implant. Il y a donc une inégalité d'accès à ce moyen de contraception qui comporte pourtant de nombreux avantages, dont sa fiabilité. Elle souhaite donc savoir quels sont les moyens que le ministère compte mettre en oeuvre pour mettre fin à cette incohérence, et dans quels délais.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Lignières-Cassou](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 98497

Rubrique : Parlement

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 27 juin 2006, page 6760